



DECISION N° 222-716

Réaménagement de la piscine du Champs de Mars

Direction Maintenance du Patrimoine

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2122-23 et L 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de fonction et de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique, sur offres de prix unitaires, fermes et actualisables, il convient de conclure un marché concernant le réaménagement de la piscine du Champs de Mars à Perpignan.

La ville de Perpignan a décidé de réaménager la piscine du Champs de Mars pour des manifestations temporaires.

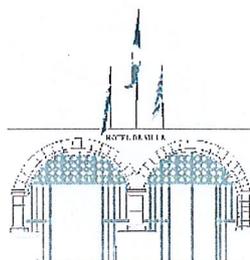
Pour cela, il sera réalisé la dépose du plafond, une mise en sécurité des bassins par la pose d'un garde-corps en périphérie et la remise en service des sanitaires.

Les prestations se décomposent en 3 lots :

- Lot 1 : Démolition,
- Lot 2 : Électricité,
- Lot 3 : Serrurerie.

Le coût des travaux est estimé à 48 000 € HT.

Le 31 mai 2022, un avis d'appel public à la concurrence a été inséré sur le site internet de la ville, fixant la date limite de réception des offres au 20 juin 2022 à 17 h.



Pour le lot 1 « démolition », 4 offres ont été reçues dans les délais. L'estimation de ce lot est de 15 000 € HT, et la moyenne des offres est de 18 015 € HT.

Pour le lot 2 « électricité », 2 offres ont été reçues dans les délais. L'estimation de ce lot est de 17 000 € HT, et la moyenne des offres est de 11 635, 40 € HT.

Pour le lot 3 « serrurerie », 5 offres ont été reçues dans les délais. L'estimation de ce lot est de 16 000 € HT, et la moyenne des offres est de 54 198 € HT. Suite à une erreur matérielle réalisée lors de l'analyse des offres (2 offres irrégulières non classées comme telles), ce lot est classé sans suite et sera relancé sous un autre marché à procédure adaptée.

Le détail de l'analyse des offres sera joint en annexe.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES pour tous les lots :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix : mode de calcul (offre/moyenne des offres) x coefficient : 90 %,
- délai : mode de calcul (délai proposé/délai maximum) x coefficient : 10 %.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir après analyse et négociation, les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentées par :

- Pour le lot 1 : SAS SEMPERE et Fils, 60 route de Perpignan, 66380 Pia, pour un montant de 10 900 € HT, et un délai de 6 jours ouvrés.
- Pour le lot 2 : Electricité industrielle JP FAUCHE, 105 rue des Frères Voisin, 66000 Perpignan, pour un montant de 11 407,79 € HT, et un délai de 7 jours ouvrés.

ARTICLE 2 :

En application de l'article R 2181-1 du Code de la Commande Publique, les candidats non retenus, ont été avisés par courrier en date du 26 juillet 2022.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

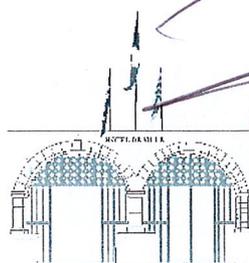
Fait à Perpignan, le 08 AOUT 2022

ID Télétransmission 066-216601369-20220808-160710-A0-1-1

Accusé reçu le : 08 AOUT 2022

Affiché le : 08 AOUT 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

OBJET DE LA CONSULTATION

REAGENCIEMENT DISCINE CHAMPS DE MARS

Opération	15 000,00 €	
Lot n°01	demolition	Estimation € HT
Critères de sélection	Prix	coefficient : 90%
	Valeur technique	coefficient : 0%
	Délais livraison	coefficient : 10%

1) Prix

CANDIDAIS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,9
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
Sempere	10 900,00	10 900,00	0,545
Camar	18 000,00	18 000,00	0,899
STC Amiante	18 540,00	28 040,00	0,900
GRD	15 120,00	15 120,00	0,755
Moyenne des Offres	15 640,00	18 015,00	

3) Délais

CANDIDAIS	Délai maximum:	jours calendaires / ouvrés /		Note pondérée calcul : (délai proposé / délai maximum) x 0,1
		Délai après vérification	Délai après négociation ou interrogatoire du candidat	
Sempere	6	6	6	0,060
camar	10	10	10	0,100
STC Amiante	9	9	9	0,090
GRD	7	7	7	0,070

Vérification des offres: RAS

Offres suspectées d'être anormalement basses: L'entreprise SEMPERE a une offre anormalement basse elle doit être interrogée

Offres irrégulières, Inacceptables ou Inappropriées RAS

Conclusion: L'entreprise SEMPERE a été interrogée et a justifié son prix donc elle ne sera pas écartée

Déroutement de la négociation:

Il a été demandé aux entreprises de réviser leurs prix

Interrogation éventuelle des candidats sur les délais: Il a été demandé aux candidats de regarder leurs délais

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère			Note finale	Classement final
	Prix	Délai	Classement		
Sempere	0,545	1	1	0,605	1
camar	0,899	3	4	0,999	4
STC Amiante	1,401	4	3	1,491	3
GRD	0,755	2	2	0,825	2

Proposition: Je vous propose de retenir l'entreprise Sempéré

Signature directeur

Signature élu délégué

Le Maire
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué

PERPIGNAN LE 08 AOUT 2022

Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint



François DUSSAUBAT

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

OBJET DE LA CONSULTATION **REACTIVEMENT PISCINE CHAMPS DE YEARS**

Opération	17 000,00 €	
Lot n°02	Electricité	Estimation € HT
Critères de sélection	Prix	coefficient : 90%
	Valeur technique	coefficient : 0%
	Délais livraison	coefficient : 10%
		calcul : [prix / moyenne des offres] x 0,9
		calcul : [délai proposé / délai maximum] x 0,1

1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : [prix / moyenne des offres] x 0,9
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
Tourres Jean	11 863,00	11 863,00	0,918
JP Fauché	11 632,52	11 407,79	0,882
Moyenne des Offres		11 747,79	

3) Délais

CANDIDATS	Délai maximum:	jours calendaires / ouvrés / consécutifs		Note pondérée calcul : [délai proposé / délai maximum] x 0,1
		Délai après négociation ou interrogation du candidat	Délai après vérification	
Tourres Jean	6	6	6	0,060
JP Fauché	7	7	7	0,070

Vérification des offres: Erreur d'addition pour ETS Fauché (2.22,1 2.23,1 Addition du total HT)
le candidat Fauché a été interrogé afin de confirmer le montant de son offre après vérification et a répondu en faisant une offre négocié avec des additions exactes

Offres suspectées d'être anormalement basses: RAS
Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées: RAS

Déroutement de la négociation: Il a été demandé aux candidats d'affectuer une meilleure offre de prix. Seul l'entreprise Fauché a répondu
Interrogation éventuelle des candidats sur les délais: Les délais ont été vérifiés et il a été demandé aux candidats de vérifier leurs délais mais aucun n'a répondu

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère				Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique	Classement		
Tourres Jean	0,918	2			0,978	2
JP Fauché	0,882	1			0,952	1

Je vous propose de retenir l'entreprise Fauché

Signature directeur: *JP SF*

Signature élu Maire pour l'Ajourné Délégué: *[Signature]*